



Direction des finances et des achats
Sous-direction du budget
Service de la synthèse budgétaire (SSB)

OBJET : Projet de décision modificative n°1 de la Ville de Paris pour l'exercice 2023

2023 DFA 8

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

À l'issue de la délibération 2022 DFA 54-1 adoptée lors du Conseil de Paris des 13, 14, 15 et 16 décembre 2022, les dotations budgétaires de la Ville de Paris pour 2023 sont établies à :

- pour le budget d'investissement :
 - ✓ à 8 521,2 M€ pour les autorisations de programme en dépenses, en tenant compte de l'exécution au 21 novembre 2022 ;
 - ✓ à 2 490,7 M€ pour les crédits de paiement en dépenses et en recettes.
- Pour le budget de fonctionnement à 9 681,9 M€ en dépenses et en recettes.

Les modifications que je vous propose d'y apporter par le présent projet de délibération les porteraient :

- pour le budget d'investissement :
 - ✓ à 7 518,6 M€ pour les autorisations de programme en dépenses, en tenant compte de l'exécution à date ;
 - ✓ aucune modification n'est apportée aux crédits de paiement.
- Aucune modification n'est apportée au budget de fonctionnement.

⌘ ⌘ ⌘ ⌘ ⌘
⌘ ⌘ ⌘
⌘

SOMMAIRE

1^{ERE} PARTIE – LE BUDGET D’INVESTISSEMENT

TITRE I – RECAPITULATIF DES MOUVEMENTS INTERVENUS ANTERIEUREMENT

TITRE II – AUTORISATIONS DE PROGRAMME PROPOSEES A CADUCITE ET ANNULATIONS

PARTIELLES

TITRE III – AUTORISATIONS DE PROGRAMME NOUVELLES

TITRE IV – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME EN COURS

2^{EME} PARTIE – LES PROJETS DE DELIBERATIONS

PROJET DE DECISION MODIFICATIVE

(Document budgétaire)

1^{ère} Partie : LE BUDGET D'INVESTISSEMENT

À l'issue de la délibération 2022 DFA 54-1 adoptée lors du Conseil de Paris des 13, 14, 15 et 16 décembre 2022, les dotations budgétaires de la Ville de Paris pour 2023 sont établies à :

- ✓ à 8 521,2 M€ pour les autorisations de programme en dépenses, en tenant compte de l'exécution au 21 novembre 2022 ;
- ✓ à 2 490,7 M€ pour les crédits de paiement en dépenses et en recettes.

À l'occasion de la décision modificative n°1, plusieurs modifications sont proposées, avec des annulations d'autorisations de programme en dépenses à hauteur de 460,6 M€ et de nouvelles inscriptions à hauteur de 103,2 M€, soit une variation totale de -357,4 M€.

Il est ainsi proposé de porter les inscriptions budgétaires de la Ville de Paris en investissement à :

- ✓ 7 518,6 M€ pour les autorisations de programme en dépenses, en tenant compte de l'exécution à date ;
- ✓ Aucune modification n'est apportée aux crédits de paiement.

Titre I - Récapitulatif des mouvements intervenus antérieurement sur les autorisations de programme

Il convient d'intégrer les mouvements intervenus depuis le 1^{er} janvier 2023. Ces mouvements concernent des crédits d'engagement de différentes fonctions. La décomposition en est la suivante :

Fonction		Total des mouvements intervenus du 1 ^{er} janvier au 15 février 2023
0	Services généraux	-750 000 €
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	+750 000 €
Total général		0 €

Ce virement au profit de la fonction « Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs » concerne des travaux urgents de sécurisation du Parc des Princes (16^{ème} arrondissement).

Titre II - Autorisations de programme proposées à caducité et annulations partielles

Les annulations d'autorisations de programme portent, d'une part, sur des projets avancés dont les montants restant à engager et à financer sont connus et permettent une révision du solde. Elles portent, d'autre part, sur le reliquat des dépenses d'investissement récurrentes non

mandatées sur l'exercice et dont l'inscription est renouvelée chaque année.

La définition des autorisations de programme proposées à caducité découle de l'application du règlement budgétaire et financier adopté par le Conseil de Paris et d'un examen partagé entre les services opérationnels et financiers. La notification aux maires d'arrondissement sur les caducités d'opérations localisées sera réalisée lors de la prochaine conférence de programmation des équipements de novembre 2023.

Lors du passage à caducité des autorisations de programme, les montants annulés correspondent à la part n'ayant pas été engagée, les directions opérationnelles conservant la possibilité de liquider les sommes restant à verser à hauteur du montant des engagements juridiques (avec une marge de 10 %).

S'y ajoutent des annulations partielles correspondant à un ajustement du montant nécessaire en engagement pour la mise en œuvre des projets.

Fonction	Montant d'annulations proposées en dépenses		
	AP proposées à caducité	Annulations partielles	Total
0 - Services généraux	-66 851 629,15	0,00	-66 851 629,15
1 - Sécurité	-1 243 963,97	0,00	-1 243 963,97
2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	-17 552 077,30	-1 070 000,00	-18 622 077,30
3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	-2 906 727,23	-7 479 000,00	-10 385 727,23
4 - Santé et action sociale	-7 284 821,56	-287 400,00	-7 572 221,56
5 - Aménagements des territoires et habitat	-316 346 062,38	-35 000 000,00	-351 346 062,38
6 - Action économique	-3 841 956,02	-300 000,00	-4 141 956,02
7 - Environnement	-227 584,64	-101 000,00	-328 584,64
8 - Transport	-126 329,67	0,00	-126 329,67
Total	-416 381 151,92	-44 237 400,00	-460 618 551,92

a) Les autorisations de programme proposées à caducité

Dépenses

En dépenses, les annulations sur des AP proposées à caducité se répartissent de la manière suivante :

- ✓ 364,4 M€ portent sur des autorisations de programme de plan hors investissements localisés ;
- ✓ 50,8 M€ portent sur des autorisations de programme de projet, correspondant à l'annulation de reliquats de crédits en fonction des montants restant à engager et à financer ;
- ✓ 0,7 M€ portent sur des autorisations de programme correspondant à des investissements localisés ;
- ✓ 0,5 M€ porte sur des autorisations de programme du budget participatif.

AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT -316,3 M€

Parmi les 307,2 M€ proposés à l'annulation sur des AP de plan, 273,9 M€ sont issus des millésimes 2018, 2019 et 2020 portant les subventions d'équipement au logement social, 20,6 M€ concernent les aides à la pierre (millésimes 2018 et 2019), 6,1 M€ sont en lien avec les comptes fonciers logement et équipements (millésimes 2021) et 4,9 M€ concernent les échanges fonciers (millésime 2021).

Parmi les 9,2 M€ proposés à l'annulation sur des AP de projet, 4,0 M€ sont issus d'un millésime 2015 portant sur la rénovation de l'avenue du général Leclerc (14^{ème} arrondissement), 2,4 M€ de concernent l'acquisition d'emprises foncières et de participations dans le cadre de la ZAC Clichy-Batignolles (17^{ème} arrondissement) (millésime 2020), et 2,3 M€ sont liés à l'aménagement d'un espace vert le long du boulevard Victor (15^{ème} arrondissement) (millésime 2015).

SERVICES GENERAUX -66,9 M€

Parmi les 48,4 M€ proposés à l'annulation sur des AP de plan, 38,1 M€ concernent les ventes avec échéanciers (millésime 2021), 8,9 M€ des opérations financières liées aux participations et acquisitions d'emprises foncières dans le cadre des ZAC (millésime 2021) et 0,5 M€ des opérations financières liées au compte foncier équipements (millésime 2021).

18,0 M€ sont proposés à l'annulation sur des AP de projet, dont 14,1 M€ en lien avec les opérations financières relatives à l'acquisition d'emprises foncières et aux participations dans le cadre de la ZAC Clichy-Batignolles (17^{ème} arrondissement) (millésime 2020), 1,8 M€ sur le millésime 2022 de l'AP « Coopérative carbone », compte tenu du vote d'une nouvelle AP dédiées aux opérateurs climat au budget primitif 2023 et 1,1 M€ concerne le dispositif Vital'Quartier (millésime 2016).

Enfin, les annulations d'anciens millésimes du budget participatif représentent 0,5 M€.

ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE -17,6 M€

12,5 M€ sont proposés à l'annulation sur des AP de projet, dont 5,7 M€ sur l'AP « Sorbonne sécurité » (5^{ème} arrondissement) (millésime 2022) – les crédits nécessaires à la réalisation du projet ayant déjà été votés et engagés sur le millésime 2015 –, 2,0 M€ sur l'AP « ESPCI – Schéma directeur de sécurité et d'accessibilité » (5^{ème} arrondissement) (millésime 2022), 1,6 M€ sur l'AP « École du Breuil – travaux » (12^{ème} arrondissement) (millésime 2020), 1,6 M€ sur l'AP « Restructuration et construction de l'école polyvalente Monceau » (8^{ème} arrondissement) (millésime 2009) et 0,7 M€ sur l'AP « Université Panthéon Sorbonne - sécurité » (5^{ème} arrondissement) (millésime 2016).

Parmi les 5,0 M€ d'AP de plan proposées à l'annulation, 2,6 M€ correspondent à l'informatique et des équipements internet des 1^{er} et 2nd degrés (millésimes 2020, 2021 et 2022) et 1,8 M€ à la subvention d'équipement versée à l'École des ingénieurs de la Ville de Paris (millésime 2022).

SANTE, ACTION SOCIALE ET RSA -7,3 M€

Parmi les 6,3 M€ proposés à l'annulation sur des AP de projet, 5,7 M€ correspondent à l'AP « Restructuration du centre de l'enfance Georgette Terrier (crèche municipale de Picpus) »

(12^{ème} arrondissement) (millésime 2022) et 0,6 M€ à l'AP « Crèche collective PNE Chapelle International » (18^{ème} arrondissement) (millésime 2015).

0,6 M€ est proposé à l'annulation sur des AP de plan, dont 0,3 M€ est lié au schéma directeur de l'ASE (millésime 2021).

S'y ajoute 0,4 M€ sur des millésimes d'investissements localisés.

ACTION ECONOMIQUE -3,8 M€

Sur les 3,5 M€ proposés à l'annulation sur des AP de projets, 1,5 M€ correspond à des reliquats d'aides aux acteurs de l'innovation (millésime 2020), 0,7 M€ à des millésimes anciens du plan de formation « Paris tous en jeux », 0,4 M€ à des reliquats relatifs à l'école de création numérique TUMO (millésimes 2021 et 2022) et 0,4 M€ est en lien avec la réhabilitation des locaux de la cité artisanale du 11^{ème} arrondissement (millésime 2019).

0,3 M€ est proposé à l'annulation sur diverses AP de plan.

CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORT ET LOISIRS..... -2,9 M€

1,3 M€ porte sur des AP de plan, dont 0,6 M€ en lien avec la couverture des courts de tennis et des terrains d'éducation physique (millésime 2018) et 0,3 M€ sur l'AP utilisée pour l'entretien des autres équipements jeunesse (millésimes 2020 et 2021).

1,3 M€ portent sur des AP de projet, dont 0,5 M€ concerne la réhabilitation de la piscine des Amiraux (18^{ème} arrondissement) (millésimes 2012 et 2014) et 0,3 M€ sur l'AP « Centre d'animation Clichy-Batignolles » (17^{ème} arrondissement) (millésimes 2019 et 2020).

S'y ajoute 0,3 M€ sur des millésimes anciens d'investissements localisés.

SECURITE -1,2 M€

Les annulations proposées sur des AP de plan à hauteur de 1,2 M€ correspondent principalement à des reliquats sur les travaux d'office dans le cadre de la lutte contre l'insalubrité.

ENVIRONNEMENT -0,2 M€

0,2 M€ est proposé à l'annulation sur diverses AP de plan.

TRANSPORT -0,1 M€

0,1 M€ est proposé à l'annulation sur des AP de plan, principalement sur l'AP « Pistes cyclables » (millésime 2020).

Recettes

En recettes, les montants proposés à l'annulation s'établissent à 41,7 M€. Ils correspondent principalement à des AP de plan (24,7 M€). Les annulations proposées sur des AP de projet représentant 17,0 M€.

SERVICES GENERAUX -20,5 M€

Les AP proposées à caducité sont d'anciens millésimes utilisés principalement pour titrer les recettes issues des loyers capitalisés (-12,5 M€), des opérations financières liées au compte foncier équipements (-4,5 M€) et au compte foncier des Halles (-1,5 M€).

CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS -13,8 M€

12,5 M€ sont proposés à l'annulation sur des AP de projet, dont 8,0 M€ concernent les remboursements par Paris Musées des travaux menés pour son compte par la Ville de Paris. 4,4 M€ concernent un ancien millésime (2017) lié à la rénovation du péristyle de l'église Saint-Eustache (Paris Centre).

1,4 M€ est proposé à caducité sur diverses AP de plan.

ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE -2,4 M€

2,0 M€ correspondent notamment à un millésime ancien de l'AP relative au remboursement par l'école du Breuil des travaux menés pour son compte par la Ville.

SANTE, ACTION SOCIALE ET RSA -2,1 M€

Les AP de plan proposées à caducité à hauteur de 1,2 M€ sont des reliquats en lien notamment avec le versement de subventions aux acteurs de la santé (0,5 M€) et les travaux dans les établissements de santé (0,4 M€).

0,9 M€ est proposé à caducité sur des AP de projet, dont 0,8 M€ sur l'opération de reconstruction de la crèche collective rue Keller (15^{ème} arrondissement).

AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT -1,6 M€

1,6 M€ est proposé à caducité sur le millésime 2020 de l'AP de projet « Réinventer Montparnasse » (14^{ème} arrondissement).

SECURITE -1,3 M€

L'AP proposée à caducité est un reliquat en lien avec les travaux d'office dans le cadre de la lutte contre l'insalubrité.

b) Les annulations partielles

La présente décision modificative inclut des ajustements d'autorisations de programme à hauteur de -44,2 M€ en dépenses.

Fonction	Montant des annulations partielles en dépenses
2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	1 070 000,00
3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	7 479 000,00
4 - Santé et action sociale	287 400,00
5 - Aménagements des territoires et habitat	35 000 000,00
6 - Action économique	300 000,00
7 - Environnement	101 000,00
Total	44 237 400,00

AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT -35,0 M€

Il est proposé d'ajuster les crédits ouverts concernant l'opération d'aménagement des Halles (Paris Centre) afin de tenir compte des derniers soldes à verser.

CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS -7,5 M€

Il est proposé de mettre en cohérence le niveau des AP avec le coût anticipé des projets s'agissant notamment de l'Institut des cultures d'islam (18^{ème} arrondissement) (-7,0 M€) et de la mise en accessibilité du stade Charléty (13^{ème} arrondissement) en vue des Jeux olympiques et paralympiques (-0,5 M€).

ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE -1,1 M€

0,6 M€ est proposé à l'annulation sur l'AP « École spéciale d'architecture » (14^{ème} arrondissement), 0,4 M€ en lien avec le site des Cordeliers de l'Université Paris Cité (6^{ème} arrondissement) et 0,1 M€ pour l'école nationale supérieure de chimie de Paris (5^{ème} arrondissement) afin de mettre le niveau des AP en conformité avec les montants des projets retenus.

ACTION ECONOMIQUE -0,3 M€

0,3 M€ est proposé à l'annulation sur l'AP « Projets d'agriculture urbaine » afin de mettre en cohérence les crédits ouverts avec le coût du projet.

SANTE, ACTION SOCIALE ET RSA -0,3 M€

Afin de mettre en cohérence l'AP avec le coût du projet, il est proposé d'annuler -0,3 M€ sur l'AP « Hôtel de Ville – Accessibilité ».

ENVIRONNEMENT -0,1 M€

0,1 M€ est proposé à l'annulation sur l'AP « Précarité énergétique » afin de tenir compte du coût réel du projet.

Titre III - Autorisations de programme nouvelles

Le présent projet de décision modificative soumet au Conseil de Paris des ajustements d'autorisations de programme à hauteur de +103,2 M€ en dépenses.

Fonction	Inscriptions nouvelles en dépenses
0 - Services généraux	7 100 000,00
1 - Sécurité	-
2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	2 865 000,00
3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	24 462 000,00
4 - Santé et action sociale	1 920 000,00
5 - Aménagements des territoires et habitat	34 200 000,00
6 - Action économique	120 000,00
7 - Environnement	10 000,00
8 - Transport	32 500 000,00
Total	103 177 000,00

AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT+34,2 M€

25,0 M€ sont ouverts au titre de l'éclairage public et du marché global de performance énergétique. 8,6 M€ sont proposés pour poursuivre les travaux de la porte de la Chapelle et de la rue de la Chapelle (18^{ème} arrondissement). 0,3 M€ est inscrit au titre d'une subvention complémentaire à l'Atelier parisien d'urbanisme (APUR) et 0,3 M€ pour la poursuite du déploiement du système d'information d'urbanisme.

TRANSPORTS+32,5 M€

13,0 M€ sont ouverts au titre du boulevard périphérique dans le cadre du marché global de performance énergétique et 10,0 M€ pour les travaux de mise en conformité des tunnels Lac supérieur et Mortemart (16^{ème} arrondissement). 8,0 M€ sont proposés au titre du patrimoine de voirie. 1,0 M€ est inscrit pour la rénovation des locaux du service des fourrières de Bonneuil-sur-Marne et de celui de Charléty (13^{ème} arrondissement). Enfin, 0,5 M€ est prévu pour la rénovation de locaux des services de la voirie.

CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS+24,5 M€

Il est proposé d'inscrire 10,0 M€ au titre du réaménagement du Musée d'art et d'histoire du judaïsme (Paris Centre), 7,0 M€ pour la rénovation des façades côté boulevard Malesherbes de l'église de la Madeleine (8^{ème} arrondissement), 1,4 M€ au titre de travaux de rénovation de la chapelle de la Vierge de l'église Saint-Sulpice (6^{ème} arrondissement) et 0,4 M€ pour les travaux de restauration de la chapelle de la Vierge et du déambulatoire de l'église Saint-Germain des Prés (6^{ème} arrondissement). Ces montants seront cofinancés par diverses recettes issues

notamment du mécénat, de legs et de subventions.

Il est également proposé d'inscrire 1,5 M€ pour des travaux de changement de pelouse et d'éclairage au stade Charléty (13^{ème} arrondissement), 1,0 M€ pour des travaux de sécurisation des édifices culturels, 1,0 M€ pour la restauration des grilles de l'église Saint-Vincent-de-Paul (10^{ème} arrondissement), 0,5 M€ pour la restauration du patrimoine culturel musical et 0,4 M€ pour la restauration des décors de la chapelle Saint-Joseph de l'église Saint-Eustache (Paris Centre).

0,2 M€ est prévu pour des études préalables aux travaux sur le patrimoine culturel, 0,2 M€ pour une opération de mise à jour de la liste des noms du monument aux morts de la Ville de Paris du cimetière du Père Lachaise (20^{ème} arrondissement), 0,1 M€ pour l'entretien et la restauration de la statuaire et des monuments dans l'espace public, 0,1 M€ pour des surcoûts liés à la création d'un équipement culturel dans la ZAC Chapelle internationale (18^{ème} arrondissement), et 0,1 M€ pour le déplacement de la bibliothèque Europe dans la Mairie du 8^{ème} arrondissement.

Enfin, 0,7 M€ est inscrit pour la rénovation d'équipements sportifs correspondant à un ajustement de la programmation sur les investissements d'intérêt local dans le 13^{ème} arrondissement (à partir de la fonction « Enseignement, formation professionnelle et apprentissage »).

SERVICES GENERAUX.....+7,1 M€

4,8 M€ sont ouverts pour des améliorations des systèmes d'information géographique d'une part et de gestion des ressources humaines d'autre part.

Il est en outre proposé d'inscrire 2,3 M€ pour le financement des contrats de performance énergétique.

ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE.....+2,9 M€

Il est proposé d'ouvrir 1,5 M€ pour l'entretien des collèges autonomes et 1,5 M€ pour des travaux de sécurité dans les cuisines scolaires. 0,6 M€ est en outre prévu pour la rénovation des sanitaires dans les écoles et dans les collèges.

En sens inverse, la programmation sur les investissements d'intérêt local fait l'objet d'un ajustement à hauteur de -0,8 M€ (vers les fonctions « Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs » et « Santé, action sociale et RSA ».)

SANTE, ACTION SOCIALE ET RSA.....+1,9 M€

1,0 M€ est proposé pour le regroupement des services de la direction des solidarités, 0,7 M€ pour l'achat d'un microscope électronique analytique, 0,2 M€ pour les travaux de la maison d'enfants à caractère social (MECS) de la rue Monsieur-le-Prince (6^{ème} arrondissement).

S'y ajoute 0,1 M€ pour le désamiantage de la crèche collective Maindron correspondant à une reprogrammation sur les investissements d'intérêt local du 14^{ème} arrondissement (depuis la fonction « Enseignement, formation professionnelle et apprentissage »).

ACTION ECONOMIQUE+0,1 M€

0,1 M€ est ouvert au titre de l'enlèvement des terrasses illégales (montant *in fine* refacturé au contrevenant).

Titre IV - Situation des autorisations de programme en cours

À l'issue du vote du budget primitif 2023 adopté en décembre 2022, le montant net cumulé des autorisations de programme s'élevait à 8 521,2 M€ en dépenses, en tenant compte de l'exécution au 21 novembre 2022.

Avant le vote de la décision modificative n°1 de l'exercice 2023, en tenant compte de l'exécution actualisée au 16 février 2023, le stock net s'élevait à 7 876,1 M€.

Les mouvements proposés dans le cadre du présent projet de décision modificative impliquent une diminution du stock net d'AP de 357,4 M€ en dépenses, ce qui le porte à 7 518,6 M€.

Libellé	Stock net avant DMI 2023	AP nouvelles DMI 2023	Annulations d'AP proposées à caducité	Annulations partielles	Total DMI 2023	Stock net après DMI 2023
Services généraux	1 250 455 662,33	7 100 000,00	-66 851 629,15	0,00	-59 751 629,15	1 190 704 033,18
Sécurité	38 227 357,55	0,00	-1 243 963,97	0,00	-1 243 963,97	36 983 393,58
Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	490 664 085,86	2 865 000,00	-17 552 077,30	-1 070 000,00	-15 757 077,30	474 907 008,56
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	749 471 980,73	24 462 000,00	-2 906 727,23	-7 479 000,00	14 076 272,77	763 548 253,50
Santé et action sociale (dont APA, RSA et régularisation RMI)	312 290 606,68	1 920 000,00	-7 284 821,56	-287 400,00	-5 652 221,56	306 638 385,12
Aménagement des territoires et habitat	3 911 914 633,82	34 200 000,00	-316 346 062,38	-35 000 000,00	-317 146 062,38	3 594 768 571,44
Action économique	199 197 673,16	120 000,00	-3 841 956,02	-300 000,00	-4 021 956,02	195 175 717,14
Environnement	262 184 954,81	10 000,00	-227 584,64	-101 000,00	-318 584,64	261 866 370,17
Transports	661 652 244,03	32 500 000,00	-126 329,67	0,00	32 373 670,33	694 025 914,36
TOTAL GENERAL	7 876 059 198,97	103 177 000,00	-416 381 151,92	-44 237 400,00	-357 441 551,92	7 518 617 647,05